BRUXELLES ENVIRONNEMENT NEWS

pour professionnels

MAGAZINE TRIMESTRIEL
MARS - AVRIL - MAI 2010

N°8

Belgique / België
PB/PP
BC 1/2623
Bureau de dépôt 1099 - Bruxelles X
P808239

2600 actions pour réduire nos déchets p. 2-3

Nouveau coordinateur déchets p. 3

L'audit énergétique, mode d'emploi p. 4

Primes Énergie 2010 pour les secteurs professionnels p. 5

Centrales à béton : objectif zéro déversement p .6

Les EcoCoaches de BNP Paribas p .7

Primes sol

Nouvelle législation Installations frigorifiques Règlement Reach p. 8

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
- IBGE -

Grand succès pour la Semaine européenne de réduction des déchets

› TOUT PUBLIC
›› DÉCHETS

La première édition de la Semaine européenne de la Réduction des Déchets (SERD) s'est déroulée du 21 au 29 novembre 2009. Bilan ? Plus de 2600 actions dans 22 pays et régions, dont 67 projets en Région bruxelloise ! L'objectif de ces actions ? Sensibiliser les citoyens européens à la problématique de la réduction des déchets. Inscrivez-vous dés ce mois-ci à l'édition 2010.

Parmi les 2600 actions proposées en Europe, les actions les plus exemplaires de la première édition de la Semaine seront récompensées au cours d'une cérémonie de remise des Trophées, à Bruxelles le 15 mars 2010. Dans les présélectionnés par le jury : non moins de cinq projets bruxellois.

Pendant la cérémonie sera aussi lancé l'appel à participation pour l'édition 2010. Si vous voulez initier un projet pour réduire les déchets au sein de votre organisme, ou si vous voulez parler de vos réalisations en matière de prévention, inscrivez-vous dés le 15 mars et vous serez peut-être sur le podium l'année prochaine !

p. 2-3 : **Semaine européenne de la réduction des déchets : 2600 actions en 2009**

L'audit énergétique : un investissement vite amorti

› GESTIONNAIRES DE BÂTIMENTS
›› ÉNERGIE

Economiser l'énergie, chacun y pense de plus en plus. Mais par où commencer ? L'audit énergétique vous permettra de le savoir. En plus, la Région vous soutient dans cette démarche avec une Prime Energie.

Procéder à un audit énergétique, c'est d'abord prendre le temps de vous poser toutes les questions sur les sources de consommation de votre bâtiment. Et les solutions sont souvent à portée de main : une gestion appropriée permet généralement de réduire la facture de 10 – 15 %, sans intervention majeure !

p. 4-5 : **L'audit énergétique, mode d'emploi**

Editeurs responsables : Bruxelles Environnement - J.P. Hannequart & E. Schamp - Gulledelle, 100 - 1200 Bruxelles

Semaine européenne de la réduction des déchets : 2600 actions en 2009

› TOUT PUBLIC
›› DÉCHETS

La Région de Bruxelles-Capitale fut très active pendant la première édition de la Semaine européenne de la réduction des déchets, fin 2009. La semaine fut un grand succès. Sur les 2600 projets européens, 67 ont été initiés dans notre région par 59 organismes. Découvrez ces organismes ci-dessous.
Parmi les participants, relevons plusieurs administrations bruxelloises, mais aussi des entreprises privées, des associations et des écoles, qui ont profité de la Semaine pour démarrer ou mettre en avant des actions de réduction de leur consommation de papier.

Différents hôtels bruxellois ont réalisé un inventaire des déchets et ont comparé leurs résultats. Sur cette base, ils ont élaboré un plan d'action commun dans le but de réduire le volume des déchets, et plus précisément celui des déchets d'emballages des fournisseurs. D'autres solutions ont été étudiées, comme la possibilité de composter.
Parmi les autres projets : inviter le public à découvrir le compostage de déchets organiques dans un restaurant, initier des bars sans déchet avec cruches, gobelets et eau du robinet, organiser une bourse d'échange, réfléchir à comment réduire les déchets dans son organisation, interpeller la distribution sur le gaspillage alimentaire, des expositions d'objets recyclés, etc.
Bref, la semaine a mis en évidence beaucoup de créativité et d'actions pertinentes qui ont permis de diminuer la production de déchets dans notre région. Bravo à tous !

LES PARTICIPANTS BRUXELLOIS À LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS 2009

ADMINISTRATIONS

- Bruxelles Environnement
- Cabinet de la Ministre de l'Environnement et de l'Energie de la Région Bruxelles-Capitale
- Comité des Régions
- Comité économique et social européen
- La Commune de Forest
- L'administration communale d'Ixelles
- L'administration communale de Jette
- L'administration communale de Saint-Gilles
- L'administration communale de Saint-Josse - service Rénovation Urbaine & Contrats de quartier
- La Poste
- Ministère de la Communauté française
- Office national de sécurité sociale
- Parlement Européen
- SPF Mobilité et Transports
- Ville de Bruxelles
- Vivaqua

ENTREPRISES

- AMGEN SA
- BNP Paribas Fortis
- DEXIA BANQUE SA
- Hôtel Crowne Plaza - Le Palace
- Hôtel SILKEN BERLAYMONT SA
- Mabru
- OUPS
- SHANKS SA
- SLEEPWELL - auberge de jeunesse
- SPACE SA
- Technopolis Consulting Group Belgium
- Thon Stanhope Hotel SA
- Total Belgium

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

- École communale TENBOSCH
- École primaire Heilig-Hartcollege Ganshoren
- École professionnelle Edmond Peeters
- École Sainte-Marie
- École Sainte Trinité - Cardinal Mercier

Design Industriel - ENSAV - La Cambre lacambreartsvisuels

Institut Reine Fabiola

KTA Jette

Parc Schuman school

Tivoli school

ASSOCIATIONS

AMAZONE asbl

Artigraf

ASBL Centre de vie

Bral asbl

Coordination Senne

Fédération des maisons médicales

Foire aux Savoir-faire asbl

Foyer des Jeunes des Marolles

GREEN asbl

Mundo-B

Inter-Environnement Bruxelles

Aquarium Public de Bruxelles

RESSOURCES

La Rue asbl

WORMS asbl

AUTRES

Maître composteur

Habitants de Vallon 44

Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs - CRIOC

Scouts asbl

PARTICIPEZ VOUS AUSSI À L'ÉDITION 2010

Cette année, la Semaine européenne de la Réduction des Déchets sera organisée du 20 au 28 novembre 2010. L'occasion idéale de valoriser vos actions de réduction des déchets avec votre entreprise! Les inscriptions se font uniquement en ligne, via le site Internet de Bruxelles Environnement et ce, dès le 15 mars! Nous comptons sur vous pour cette nouvelle édition. Besoin d'inspiration ? Pour du matériel de soutien et plus d'informations sur les projets introduits en 2009 (films, info-fiches,...), consultez notre site Internet.

5 NOMINÉS BRUXELLOIS POUR LES TROPHÉES EUROPÉENS

Parmi les 2600 actions proposées en Europe, les actions les plus exemplaires de la première édition de la Semaine seront récompensées au cours d'une cérémonie de remise des Trophées. Cette cérémonie se tiendra à Bruxelles le 15 mars 2010. La région de Bruxelles-Capitale a sélectionné 5 nominés (un par catégorie) pour participer à cette sélection européenne. Les 5 nominés sont :

- Le bar à soupes Oups
- L'administration communale de Saint-Gilles
- La Cambre - section Design industriel
- Le Foyer des jeunes des Marolles
- Le collectif d'habitants de Vallon 44

Foyer des jeunes des Marolles

Ces 5 actions nominées disputeront les Trophées 2009 au même titre qu'une soixantaine de nominés sur toute l'Europe. Cinq lauréats seront récompensés (un par catégorie), et le jury décernera également un prix « coup de cœur ». Découvrez les projets des 5 nominés en visionnant à partir de notre site Internet le film qui leur est consacré : www.bruxellesenvironnement.be > professionnels > déchets > semaine européenne de réduction de déchets > awards

Plus d'info : www.bruxellesenvironnement.be > professionnels > Déchets > Semaine européenne de la Réduction des Déchets.

BRÈVE

NOUVEAU COORDINATEUR DÉCHETS POUR LES ENTREPRISES

Depuis janvier 2010, un conseiller déchets a entamé une mission auprès de BECI (Brussels Entreprise Commerce and Industry), dans le cadre d'un partenariat entre Bruxelles Environnement et le monde des entreprises. Son rôle consiste à soutenir les entreprises bruxelloises dans la prévention et la gestion de leurs déchets au quotidien, notamment par la réalisation d'audits et la diffusion d'outils pratiques correspondant à leurs besoins.

Le conseiller BECI est également responsable de la mise en place et de la coordination du futur réseau de conseillers sectoriels. Ceux-ci seront engagés sur base d'un appel à projets auprès des différentes fédérations professionnelles pour des missions de courte durée (de quelques mois à un an selon l'importance de la fédération). Ces missions consisteront à réaliser des audits auprès des entreprises membres, à mettre en place au moins un projet pilote, et à relayer les résultats, informations, bonnes pratiques propres à leur secteur auprès du conseiller coordinateur.

Contact : M^me^ Catherine Vanderstichelen - Conseiller Coordinateur gestion de déchets - 02 643 78 34 - cv@beci.be

L'audit énergétique : mode d'emploi

› GESTIONNAIRES DE BÂTIMENTS
›› ÉNERGIE

Procéder à un audit permet de localiser les économies potentielles qui peuvent aller jusqu'à 10 -15%, sans intervention lourde. Mais comment cela se passe-t-il ? Rencontre avec l'auditeur Jonathan Fronhoffs.

« La crainte la plus fréquente de nos clients est d'être contraint de procéder à d'importants travaux», explique Jonathan Fronhoffs, Project Manager auprès du bureau d'études Cenergie, et par ailleurs aussi Facilitateur Energie pour le Logement Collectif. « Nous les rassurons rapidement en leur démontrant qu'une bonne analyse des installations existantes, de bons choix des installations et une réelle vigilance font facilement chuter leur facture énergétique de 20 à 30 %, sans forcément emballer le bâtiment d'isolant ! Faites le calcul : le coût d'un audit énergétique est très vite remboursé. »

Une méthodologie bien rôdée

« Que ce soit pour un « Quick Scan » (diagnostic rapide) ou un audit global, nous procédons toujours en cinq phases, » commente Jonathan Fronhoffs. « D'abord, nous récoltons toutes les données fondamentales du bâtiment (occupation, superficies, …) et les données techniques des installations, en nous basant sur les factures d'énergie des trois dernières années. Suit alors une visite détaillée, accompagnée du gestionnaire des lieux. Nous pouvons ainsi vérifier la puissance des installations et le type de régulation. Nous en profitons pour poser plusieurs appareils de mesure qui vont enregistrer les flux comme les plages horaires d'utilisation des installations. Dans 90 % des cas, nous constatons des différences entre les consignes d'utilisation et les données que nous relevons ! Toutes ces données sont enfin traitées et comparées avant de présenter le rapport au client. »

Analyse en sept points

Les recommandations de l'auditeur se fondent sur sept points d'analyse, qui sont autant de paramètres qui permettent facilement de situer l'empreinte énergétique de votre bâtiment :

1. une évaluation de la situation actuelle du bâtiment et des installations ;
2. une analyse des consommations d'énergie ;
3. une comparaison de la consommation d'énergie du bâtiment par rapport à d'autres bâtiments similaires en Belgique ou de la Région ;
4. un résumé et une description technique des mesures permettant d'économiser l'énergie ;
5. une évaluation économique des mesures choisies via, notamment, le calcul du temps de retour sur investissement ;
6. une étude de pertinence pour les options d'énergies renouvelables ;
7. un plan d'action pour la mise en application des mesures rentables.

Jonathan Fronhoffs, un auditeur à l'ouvrage : « chacun peut faire des économies d'énergie sans toucher au confort des occupants »

Avec l'expérience, Cenergie a choisi la voie du réalisme : « les mesures les plus efficaces sont le plus souvent à portée de main » conclut Jonathan Fronhoffs.

LES PREMIERS GESTES UTILES

Quelques interventions mineures aux installations techniques de vos bâtiments suffisent souvent à réaliser d'importantes économies. Par exemple :

- *Le réglage de la régulation :* une chaudière bien paramétrée, en fonction de l'occupation des espaces, permet facilement de diminuer la consommation d'au moins 5 à 6 %, diminution qui peut aller jusqu'à parfois 15, 20, voire 25 % !
- *L'isolation des conduites :* la simple isolation de la tuyauterie, à l'intérieur comme à l'extérieur de la chaufferie, évite une déperdition considérable dès la production de calories.
- *Le dimensionnement de la ventilation :* les installations de ventilation sont souvent surdimensionnées dans un bâtiment. Il suffit parfois de bien régler le débit d'air pour diminuer nettement la consommation d'électricité.

PRIMES ET AIDES FISCALES

Selon la taille de votre bâtiment et vos besoins (quick-scan ou études poussée), un audit énergétique est réalisable à partir de 1 500 € (quick-scan) à 3 000 € (audit global) HTVA. Sur ce montant, vous pourrez directement bénéficier d'une prime de 50 % octroyée par la Région de Bruxelles–Capitale.
Voir liste ci-contre.

Par ailleurs, l'audit énergétique entre dans le cadre des frais professionnels « classiques » d'une entreprise, il pourra donc être déduit à ce titre. Plus d'infos sur les frais professionnels des entreprises et des professions libérales : service public fédéral des finances :
Jean-Pierre Van Houbroeck - jeanpierrre.vanhoubroeck@minfin.fed.be, 02 576 23.89 ou
Pierre Baldewyns - pierre.baldewyns@minfin.fed.be, 02 576 23 82 ou
Roger Leonard - roger.leonard@minfin.fed.be, 02 576 23 83

PRIMES ÉNERGIE 2010 POUR LES SECTEURS PROFESSIONNELS

A	**Primes aux Études & Audits (+10% ZONE E.D.R.L.R - uniquement résidentiel)**	
A1a	Audits	50 % de la facture
A2	Étude de faisabilité	50 % de la facture
A3	Etude de conception énergétique	50 % de la facture
A4	Comptabilité énergétique	50 % de la facture
B	**Isolation et ventilation (+10% ZONE E.D.R.L.R - uniquement résidentiel)**	
B1	Isolation du toit	20 €/m² + 5 €/m² si isolant naturel - max 50 %
B2a	Isolation des murs	Intérieur : 20 €/m² + 5 €/m² si isolant naturel - max 50 % Extérieur : 45 €/m² + 5 €/m² si isolant naturel - max 50 %
B3a	Isolation du sol	25 €/m² + 5 €/m² si isolant naturel - max 5 0%
B4a	Placement de vitrage isolant	20 €/m² + 5 €/m² si châssis en bois ou + 10 €/m² si châssis en bois labellisé - max 50 %
B5a	Toiture verte	15 €/m² si extensive et 30 €/m² si intensive
B6	Isolation des conduites	30 % de la facture - Max 5.000 €/bâtiment
B7a	Protection solaire extérieure	30 €/m² de surface vitrée équipée de pare-soleil - Max 50 %
B8a	Ventilation mécanique avec récupération de chaleur (uniquement pour résidentiel)	3000 €/installation - Max 30 %
B9	Tout équipement de ventilation ou de refroidissement (uniquement pour tertiaire)	30 % de la facture
B10a	Construction neuve passive – rénovation basse énergie (uniquement pour tertiaire)	50 €/m² de surface plancher - promesse de prime obligatoire (procédure B)
B10b	Construction neuve passive – rénovation basse énergie (uniquement pour résidentiel)	1. constructions neuves passives : 100 €m² jusque 150 m², 50 €/m² au-delà 2. rénovations passives (≤15 kWh) : 150 €/m² jusque 150 m², 75 €/m² au-delà 3. rénovations très basses énergie (≤30 kWh) : 125 €/m² jusque 150m², 62,5 €/m² au-delà 4. rénovations basses énergie (max 60 kWh) : 100 €/m² jusque 150 m², 50 €/m² au-delà 5. test blowerdoor pour les travaux 1 à 4 6. isolation naturelle : + 5 €/m² 7. châssis en bois labellisé : + 10 €/m² ➔ promesse de prime obligatoire (procédure B - E1/E2) ➔ calcul selon la méthode de calcul PHPP (version 2007 ou plus récente)
C	**Le Chauffage performant (+10% ZONE E.D.R.L.R - uniquement résidentiel)**	
C1a	Chaudière à condensation au gaz (HR TOP)	400 €/installation + 5 €/Kw à partir de 40kW - Max 30 % + tubage 25€/mètre (max 250€)
C2a	Chauffe-eau instantané au gaz (uniquement pour résidentiel)	200 €/installation - Max 30 %
C3a	Régulation thermique	8 €/vanne, 50 €/thermostat - Max 30 %
C4a	Pompe à chaleur (PAC)	Pour le tertiaire : 30 % de la facture Pour le résidentiel : 750 - 2.250 €/installation - Max 30 %
C5	Amélioration de tout système de chauffage (uniquement pour tertiaire)	30 % de la facture
D	**Recours aux énergies Renouvelables (+10% ZONE E.D.R.L.R - uniquement résidentiel)**	
D1a	Panneaux solaires thermiques	3 000 €/installation + 200 €/m² supplémentaire à 4 m² - Max 30 %
D2a	Panneaux solaires photovoltaïques	1 €/Wc si bâtiment neuf passif (< 15 kWh) ou si bâtiment rénové basse énergie (< 60 kWh) selon méthode de calcul PHPP (version 2007 ou plus récente) - Max 30 %
D3	Recours aux autres sources d'énergies renouvelables (uniquement pour tertiaire)	30 % de la facture
E	**Investissements énergétiquement Performants (+10% ZONE E.D.R.L.R - uniquement résidentiel)**	
E1	Réseau de chaleur	30 % de la facture
E2	Installation de cogénération	25 % de la facture (<= 50 kW) - 20 % de la facture (> 50 kW)
E3	Installations d'éclairage	30 % de la facture
E4	L'optimisation du fonctionnement du système d'éclairage	30 % de la facture
E5	Equipement électrique rotatif	150 € - 1000 € - Max 30 %
E6	Tout autre équipement ou système qui améliore l'efficacité énergétique d'un bâtiment (uniquement pour tertiaire)	30 % de la facture
G	**Divers**	
G1	Actions en faveur de l'efficacité énergétique (uniquement pour tertiaire - sous conditions)	100 % - promesse de prime obligatoire (procédure B)

Plus d'infos : **www.bruxellesenvironnement.be/primesenergie - 02 775 75 75**

Centrales à béton : objectif zéro déversement

› CENTRALES À BÉTON
›› EAU

De nombreuses entreprises utilisent de l'eau dans leur processus. Cette eau se retrouve généralement dans les égouts publics ou les eaux de surface. Les centrales à béton rejettent par exemple des eaux usées de nettoyage ou de rinçage des mélangeurs, des bétonneuses et autre matériel, mais aussi des eaux de pluie évacuées par site. Pour lutter contre la pollution, les autorités imposent des normes de déversement strictes. Il s'agit de normes minimales auxquelles les déversements d'eaux usées doivent répondre. Mais on peut agir en amont, en réduisant les rejets.

Réutiliser l'eau de rinçage

Grâce à la possibilité de réinjecter assez facilement l'eau de rinçage dans le processus de production, de plus en plus de centrales à béton bruxelloises ne déversent plus d'eaux usées. Une évolution que Bruxelles Environnement applaudit.

Une des techniques utilisées consiste à récolter les eaux de rinçage et de nettoyage dans plusieurs bassins de décantation installés en série. Une fois que la boue a décanté, l'eau peut être pompée pour être utilisée dans la fabrication de béton ou pour le nettoyage du matériel. A intervalle régulier, la boue décantée des bassins est prélevée et évacuée. Celle-ci peut par ailleurs être utilisée dans certaines conditions comme *filler* pour la fabrication de béton.

Outre les bassins de décantation, il existe aussi des installations de recyclage (séparation des particules solides et de l'eau au moyen de la vis d'Archimède avec tamisage) et des tours d'épuration (épuration de la boue de sciage lors du sciage du béton).

Collecter l'eau de pluie

Au-delà de la récupération des eaux de rinçage, il est aussi possible de collecter l'eau de pluie qui parvient sur les terrains de l'entreprise et de l'utiliser dans la production de béton. Pour certaines entreprises où les terrains d'exploitation avec revêtement dur peuvent avoir une surface très importante et/ou le hall de production peut représenter une superficie non négligeable, il est cependant impossible de garantir un déversement zéro en toutes circonstances. En effet, dans les cas extrêmes (orages violents), de l'eau de pluie est inévitablement déversée pendant une courte durée.

Afin de limiter ce problème, les divers bassins de récupération peuvent être dimensionnés en tenant compte des paramètres statistiques de pluviométrie, de la nature et de la superficie des surfaces exposées à la pluie et de la durée des périodes d'inactivité.

Avantages supplémentaires

Le principe du « pollueur payeur » a un impact financier très avantageux pour la Région et ses habitants. L'assainissement public régional (le « prix de l'épuration »), qui est facturé par le biais des factures d'eau, peut être récupéré. En effet, l'eau qui n'est pas déversée ne doit pas être épurée. En outre, si la centrale à béton collecte et utilise également l'eau de pluie, le prix d'achat de l'eau (de ville) tombe en partie, voire totalement.

Plus d'infos :

- **De Beste Beschikbare Technieken voor de betoncentrales en betonproducentenindustrie, VITO - www.emis.vito.be (uniquement en néerlandais)**
- **Le prix d'assainissement : www.bruxellesenvironnement.be > professionnels > formulaires à télécharger > prix d'assainissement ou Division police environnement, département procédures : Mme Sofie Dewaele - sdw@ibgebim.be - 02 775 76 30**
- **La gestion des eaux de pluie sur la parcelle : www.bruxellesenvironnement.be > professionnels > construction > outils pratiques**
- **Pour plus d'infos sur l'épuration des eaux : Bruxelles Environnement Anneleen Verbist - avr@ibgebim.be - 02 775 78 71**

Les EcoCoaches de BNP Paribas Fortis: des volontaires pour l'environnement

› TOUT PUBLIC
›› SENSIBILISATION

Comment sensibiliser à l'environnement les collaborateurs d'une entreprise au-delà de l'impact limité de l'intranet, dépliants et affiches ? BNP Paribas Fortis a trouvé une solution efficace, en formant des EcoCoaches. Depuis près d'un an, 75 collaborateurs font part à leurs collègues des petits gestes favorables à l'environnement. Reportage au sein de cette entreprise qui détient 2 étoiles du label entreprise eco-dynamique decerné par Bruxelles Environnement pour un de ses bâtiments.

« Il y a trois ans, nous nous étions fixés trois objectifs pour fin 2010 : réduire notre consommation d'énergie de 10 %, réduire l'impact CO_2 de nos déplacements professionnels de 10 % et réduire notre volume de déchets et de papier de 10 % », explique Peter Heck, coordinateur général Sustainability pour BNP Paribas Fortis en Belgique. « Ce sont des objectifs ambitieux pour une entreprise de 17.000 collaborateurs, disséminés dans 800 agences et 70 bâtiments administratifs, dont la moitié à Bruxelles. »

« Nous avons rapidement compris qu'au-delà des décisions structurelles, la bonne volonté de chaque collaborateur est essentielle. C'est ainsi que le concept des EcoCoaches a émergé : via tous les chefs de service de notre entreprise, nous avons fait appel à tous ceux qui se sentaient concernés par les enjeux environnementaux pour devenir des "éco-ambassadeurs" auprès de leurs collègues. »

Volontaires et déterminés

Les EcoCoaches acceptent leur mission sur une base volontaire. Nous avons sondé leur satisfaction. « Nous discutions depuis longtemps du gaspillage de papier, entre collègues » témoigne Guy De Koninck, Product Manager, situé dans le bâtiment C. « Désormais, l'échange de conseils et le passage à l'action vont bon train, les résultats suivent ; c'est très motivant ! »

Guy Henrard, dans le bâtiment Manhattan, n'est pas moins enthousiaste : « Eteindre un PC, c'est d'autant plus concret lorsqu'on peut mesurer les statistiques de consommation tous les mois. » Dans le même bâtiment, Bénédicte Nihoul reste déterminée mais réaliste : « A titre individuel, je me sens concernée et je suis très motivée à partager mes convictions avec mes collègues, même si je n'imagine pas convaincre tout le monde. »

Le plus beau compliment est pourtant celui de sa voisine de bureau, Véronique Bouillet : « Je perçois les messages de Bénédicte comme de la contagion dans la bonne humeur. Auparavant, je n'avais jamais prêté attention à la consommation électrique au bureau, tout simplement parce que je ne paie pas la facture. Il n'y a rien de tel que recevoir un petit rappel d'une collègue que j'apprécie, avec le sourire. »

Bénédicte Nihoul, EcoCoache entourée de ses collègues, Véronique Bouillet et Gregory Devillé.

« Tool box »

Les premiers engagements environnementaux de Fortis datent de 2003, lorsque l'entreprise a décroché deux étoiles du label éco-dynamique de Bruxelles Environnement pour son bâtiment rue Montagne du Parc. En 2007, l'entreprise a créé un « Sustainability Team » de trois personnes. Chaque année, des objectifs concrets sont communiqués aux collaborateurs pour les quatre thèmes principaux que sont l 'énergie, la mobilité, les déchets et le papier.

« Nous réunissons nos EcoCoaches trois fois par an » intervient Amélie Cardyn, coordinatrice des EcoCoaches aux côtés de Katrien Van De Sijpe, responsable du projet. « Notre ambition est de les outiller au mieux. Pour chaque thème, nous leur fournissons une « tool box », reprenant une série de questions/réponses fréquentes et une présentation PowerPoint standardisée pour les réunions d'équipe. Nous leur expliquons également les arguments les plus pertinents à utiliser, selon le degré d'ouverture et de motivation de leurs interlocuteurs. »

« Nos EcoCoaches jouent un rôle fondamental pour atteindre nos objectifs, » conclut Peter Heck. « Notre ambition est d'en doubler le nombre, afin qu'un EcoCoach puisse être une ressource pour chaque service de l'entreprise. »

DES RÉSULTATS CONCRETS DÉJÀ EN UN AN !

Imaginez 24.000 PC de bureau qui sont éteints avant chaque nuit et le week-end, au lieu de rester allumés, cela fait 8,6 millions de kWh par an d'économisés, soit 3 % du la consommation d'électricité de BNP Paribas Fortis en Belgique et un tiers de l'objectif de réduction fixé. En euros, ce gain est évalué à 1 million !

Autre chiffre : dans le cadre de l'action « Bike to work », 60 équipes de 3 à 4 personnes sont inscrites ; elles rejoignent leur lieu de travail, en moyenne, une fois sur deux à vélo. BNP Paribas Fortis s'affiche ainsi comme l'un des meilleurs éléments de « Bike to work»

Plus d'infos : www.biketowork.be
Contact : Katrien Van De Sijpe et Peter Heck - peter.heck@fortis.com

BRÈVE

‹ PRIMES SOL : DU NEUF ›

Bruxelles Environnement octroie depuis 2007 des primes pour la réalisation d'une étude de sol. Désormais ces primes peuvent porter sur la reconnaissance de l'état du sol, l'étude détaillée et l'étude de risque. Les primes sont octroyées aux personnes, physiques ou morales, qui répondent à certains critères. Plus d'infos : www.bruxellesenvironnement.be > nouvelles > primes sol.
Contact : Anna Schokkaert - ash@ibgebim.be - 02 563 41 48.

BRÈVES

< INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES : MODIFICATIONS DANS LES CONDITIONS D'EXPLOITATION >

Depuis le 1er janvier 2010, les HCFC vierges utilisés comme fluide réfrigérant pour des opérations de maintenance, d'entretien et de réparation sont interdits ; seuls les HCFC recyclés ou régénérés sont autorisés pour ces opérations jusqu'au 31 décembre 2014. Les installations qui fonctionnent avec des HCFC peuvent continuer à fonctionner jusqu'au 31 décembre 2014 pour autant qu'elles ne nécessitent pas d'apport de gaz. Plus d'infos :
www.bruxellesenvironnement.be > nouvelles > Installations frigorifiques : modifications dans les conditions d'exploitation. Contacts à Bruxelles Environnement - IBGE : Sophie Vansever : sva@ibgebim.be - 02 775 75 81 - Raphaël Grodent : rgr@ibgebim.be - 02 563.41.49.

< RÈGLEMENT REACH : OÙ S'INFORMER ? >

Vous êtes utilisateur en aval de substances chimiques ? A ce titre, vous avez des obligations. Comment vérifier si vos substances ont été préenregistrées par les acteurs en amont (fournisseur, producteur, importateur, ...) de votre chaîne d'approvisionnement ? Et comment vérifier si l'utilisation de vos produits (substance pure ou dans une préparation) dangereux est bien autorisée par le Règlement Reach, ou en d'autres termes, qu'il s'agit bien d' « utilisation identifiée » de la substance en question? Pour le savoir, consultez notre nouvelle page web sur le sujet :
www.bruxellesenvironnement.be > Professionnels > Produits Règlement REACH

NOUVELLE LÉGISLATION

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Construction	Arrêté ministériel	du 10/12/2009, MB du 17/12/2009	déterminant les modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2007 relatif à l'octroi de primes à la rénovation de l'habitat
Déchets	Arrêté du Gouvernement de la RBC	du 10/12/2009, MB du 23/12/2009	portant modification, en ce qui concerne les piles et accumulateurs et déchets de piles et accumulateurs, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2002 instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur élimination, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 avril 2002 concernant la mise en décharge des déchets et abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 juin 1993 concernant les piles et accumulateurs qui contiennent certaines matières dangereuses
Sols	Deux arrêtés du Gouvernement de la RBC	Du 17/12/2009, MB du 8/01/2010	- déterminant les normes d'intervention et les normes d'assainissement - fixant la liste des activités à risque
Energie	Arrêté du Gouvernement de la RBC	du 29/10/2009, MB du 12/11/2009	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 avril 2008 désignant les membres et le président du Conseil des usagers de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale
Energie	2 arrêtés du Gouvernement de la RBC	du 29/10/2009, MB du 13/11/2009	- relatif à l'octroi d'une licence de fourniture d'électricité en Région de Bruxelles-Capitale à la société RWE Energy Belgium SPRL - relatif à l'octroi d'une licence de fourniture de gaz en Région de Bruxelles-Capitale à la société RWE Energy Belgium SPRL
GSM	Arrêté du Gouvernement de la RBC	du 30/10/2009, MB du 18/11/2009	relatif à certaines antennes émettrices d'ondes électromagnétiques
Air	Arrêté du Gouvernement de la RBC	du 21/11/2002, MB du 21/01/2010	relatif à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion. Avis rectificatif
Mobilité	Arrêté ministériel	du 14/12/2009, MB du 27/01/2010	autorisant la circulation à vélo hors des pistes cyclables dans les parcs de la Région de Bruxelles-Capitale et gérés par la Région de Bruxelles-Capitale
Urbanisme	Ordonnance	Du 28/01/2010, MB du 3/02/2010	organique de la revitalisation urbaine
Déchets	Commission inter-regionale de l'emballage Avis	MB du 5/02/2010	Avis en application de l'article 13, par. 1er, 12°, de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages

Le Bruxelles Environnment News est le trimestriel gratuit à destination des professionnels de Bruxelles Environnement.

Coordination : Frédérique Bouras

Layout : Wim Didelez et Laurence Jacmin

Comité de lecture : Xavier Van Roy, Louis Grippa, Rik De Laet.

Editeurs responsables : J.P. Hannequart & E. Schamp – Gulledelle, 100 1200 Bruxelles

Crédits photographiques : Bruxelles Environnement, Cenergie et Yuluka

Imprimé avec de l'encre végétale sur papier recyclé

Certains textes de cette publication ont pour but d'expliciter des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur Belge.